



PRL Val St Georges***

Route du Larzac
12100 St Georges de Luzençon
Tel : 05.65.62.42.12 valsaintgeorges@gmail.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation de votre séjour

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation de nos conditions de vente.

A la réservation, vous devez verser un acompte de 30% du montant total de votre séjour.

À réception de l'acompte, nous vous enverrons une confirmation de réservation.

La réservation est nominative et personnelle et ne peut faire l'objet d'une cession ou sous-location.

Toute modification de dossier, ou de réservation, doit être notifiée PAR ECRIT.

Le solde est à régler 1 mois avant le jour de votre arrivée sauf taxe de séjour.

Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour entraînera une modification corrélative du prix TTC.

Nos prix comprennent

Accès à toutes les structures en général du PRL*, électricité, équipements nécessaires pour le nombre de personnes correspondant à la catégorie de logement choisie, 1 véhicule minimum par emplacement selon la catégorie de logement choisie (2 véhicules autorisés pour le chalet 4/6 pers).

Nos prix ne comprennent pas

Voiture supplémentaire, animaux, visiteur journalier, et taxe de séjour. Le linge de lit et de toilette. Le ménage de fin de séjour pour les hébergements qui doivent être rendus propres (nettoyés, vaisselle lavée, couvertures pliées et poubelle vidée) sinon un forfait ménage de 55€ sera facturé. Une caution de 55€ pour le ménage et une caution de 200€ pour les hébergements, qui seront perçues à l'arrivée et restituées le jour de votre départ déductions faites, des réparations et des remplacements.

Services après-vente

Nous ne pouvons être tenus pour responsable des cas fortuits, de force majeure, événements climatiques, décisions juridiques, qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour. En cas de problème dans l'hébergement loué, vous devez formuler une réclamation SUR PLACE sous 24 heures (notamment sur l'inventaire, l'état, le ménage du logement). Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte et vous serez tenu responsable lors du départ des éventuels dégâts ou manquants. Toute autre réclamation concernant un séjour doit nous être adressée en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 10 jours après la date de fin de séjour. Notre service qualité traitera alors votre réclamation dans un délai de 1 mois suivant réception de votre lettre.

Arrivées et départs

En saison (juillet et août), les locations se font du samedi au samedi et sont disponibles à partir de 15h et jusqu'à 20h. Les départs s'effectuent entre 08h et 10h. Hors saison, vous avez la possibilité de choisir les jours d'arrivées et de départs.

Pour une arrivée tardive ou un départ anticipé, vous devez avertir l'accueil.

Annulation du séjour

Toute annulation doit IMPERATIVEMENT être notifiée par écrit au responsable de votre lieu de séjour.

Vous disposez d'un délai de 5 jours, à compter de la date d'annulation, pour nous faire parvenir en RAR* le justificatif (certificat médical, de décès ou d'employeur).

En cas d'annulation de séjour au-delà de 14 jours à la date de signature du contrat, l'acompte versé ne pourra être restitué.

En cas d'annulation de séjour de moins d'un mois avant l'arrivée, d'interruption de séjour ou d'arrivée reportée et quelle qu'en soit la cause, maladie, accident ou événement imprévu, le locataire sera tenu au paiement du solde de la réservation et aucun remboursement ne sera accordé.

Pour tout remboursement, un forfait de 29€ pour frais de dossier sera retenu.

Règlements intérieurs

Chaque camping et PRL dispose d'un règlement intérieur affiché à l'accueil. En tant que client du PRL, celui-ci vous est opposable. Les chiens de plus de 25 kg sont interdits, sur certains de nos accès publics : piscines et point de restauration. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Le carnet de vaccination peut vous être demandé à tout moment. Les chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie sont interdits.

Aucune installation (tente), véhicule ou personne supplémentaire n'est acceptée sur l'emplacement des locations sans accord du PRL. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants ne peut dépasser la capacité prévue par type d'hébergements (nouveau-nés compris). Dans le cas contraire à l'arrivée, le PRL se réserve le droit de refuser l'accès au logement. Tout apport de matériel électrique supplémentaire doit être validé avant l'arrivée, auprès du responsable du PRL.

Sur tout le PRL, les enfants sont sous la responsabilité et surveillance de leurs parents.

Assurance locative

Le PRL décline toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, intempérie, etc... ou encore en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile des vacanciers. Il appartient aux vacanciers d'avoir contracté une assurance appropriée. Le client doit vérifier auprès de son assurance, qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation. A savoir : vol, perte, dégradation d'effets personnels (valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules, vélos...). Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans le PRL, de son fait ou de ses accompagnants. Les clients devront justifier de leur assurance à la première réquisition. Dans le cadre de la location ou de prêt de vélos, les clients sont tenus de s'assurer contre le vol, perte ou dégradation.

Droit à l'image

Vous autorisez expressément et sans contrepartie, le PRL à utiliser sur tout support les photos et vidéos, de vous ou des autres participants au séjour, qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du PRL.

*PRL : parc résidentiel de loisirs

*RAR : recommandé accusé de réception